

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 18 septembre 2020**

**COMPTE RENDU**

En préambule, une minute de silence est observée en l'honneur de Michel FORESTIER, décédé cette semaine, élu à St Germain Laprade, délégué communautaire, et très impliqué dans le lien entre les deux communes.

Le Conseil s'est ensuite penché sur les demandes de subvention à solliciter : une auprès du département dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux communes sinistrées suite aux inondations et à l'arrêté de catastrophe naturelle de juillet dernier. Cette subvention permettra de rénover les voiries et cours d'eau ayant subi des dégradations. Le montant maximum des dépenses éligibles est fixé à 10 000 € HT, et le taux de subvention du département de 20 %.

La seconde subvention demandée, toujours auprès du département, possible grâce aux recettes issues des amendes de police, est destinée à améliorer la sécurité routière à l'entrée du bourg, sur la RD 156, rue de la Chareyre côté Pont Blanc.

Il fut ensuite questions du foncier et de l'aménagement du territoire :

- Création du lotissement Les Bleuets à Champas : un projet urbain partenarial est à l'étude pour la création d'un lotissement de 8 lots sur des parcelles appartenant à la commune et à un propriétaire privé. Ce projet commun permettra un aménagement cohérent de cette zone, avec voirie et réseaux communs, notamment.

- Terrain sportif : les élus prennent connaissance de deux scénarii d'implantation du terrain sportif à Panassac, à proximité du stade déjà existant. Le choix du scénario validé par les élus permettra à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'affiner le projet, plusieurs points restant à définir :



- Nom des rues :

Afin de permettre un géoréférencement précis pour faciliter le repérage des rues de la commune pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes), le travail de La Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, la dénomination des voies est finalisée par le conseil municipal. La liste des voies sera ensuite transmise aux différents services chargés de référencer ces voies (Cadastre, Géoportail, etc...)

Enfin, le conseil municipal a validé la période d'astreinte pour les agents du service technique chargés du déneigement : du vendredi 11 décembre 2020 au vendredi 26 mars 2021.

L'évocation du service technique permet également de présenter le nouveau tractopelle acquis par la commune, et nécessaire au bon fonctionnement du service, l'ancien tractopelle ayant servi pendant plus de 30 ans :

